# ***RÈGLES GÉNÉRALES POUR L'EXPOSITION***

Les membres exposants sont rappelés que l'Association se réserve le droit de refuser toute œuvre jugée inappropriée.

1. Les œuvres doivent être originales; tout matériel protégé par des droits d'auteur est exclu.

2. Toutes les œuvres doivent être nouvelles ou jamais exposées auparavant.

3. Frais d'exposition : 35 $ pour un panneau couble ou 20$ pour un simple.

4. Un panneau double ou simple par personne. L'espace dépend du nombre de participants.

5. ***NOUVEAU*** *! Chaque participant se verra remettre, pour la durée du salon, une petite lampe rechargeable à pince, un câble de recharge et un adaptateur. Vous devrez recharger votre lampe à la fin de chaque journée et rendre ces articles à l'équipe du salon à la fin de l'événement.*

6. Tous les artistes doivent porter leur badge AAD

7. Les peintures ne doivent pas être exposées sur les murs ou au sol (c'est-à-dire sur des chevalets).
    a. Les peintures doivent être accrochées dans l'espace attribué (c.-à-d. ne pas dépasser le haut, le bas ou les côtés des panneaux).
    b. Les peintures doivent être accrochées sur un seul côté d'un panneau.

8. Les petites tables ne seront pas autorisées comme table pour les artistes ; l'information sera fournie. Des chaises seront placées dans toute la salle d'exposition pour l'usage des artistes.

9. Il est interdit de laisser des effets personnels sur le plancher ou sur les chaises, car la fréquentation sera importante tout au long de l'exposition. Il pourrait y avoir de la place dans un espace libre à proximité pour y déposer les manteaux et les emballages **– à confirmer**.

10. ***NOUVEAU****! Les toiles et les autocollants apposés sur les lumières doivent être retirés à la fin de chaque journée; les toiles seront entreposées dans un entrepôt vacant et sécurisé. Veuillez noter que cet espace sera également partagé avec les vendeurs du marché d'artisanat.*

11. Aucun matériel personnel d'exposition ni promotion d'autres expositions personnelles ou de groupe ne seront autorisés.

12. Toutes les peintures doivent être encadrées, ou si rond ou la largeur de la galerie est peinte sur les 4 côtés, prêtes à accrocher. Assurez-vous que chaque peinture soit identifiée et que le prix

soit clairement indiqué. En cas de vente, il sera permis de remplacer la peinture pour le reste de l'exposition.

13. Les cartes et les tirages seront vendus à une table désignée. Une personne sera stationnée à la table et au tirage pour gérer les transactions.

14. Il est suggéré que les artistes installent Square sur leur téléphone cellulaire pour effectuer les ventes. Si vous choisissez d'accepter un virement électronique ou un chèque, assurez-vous d'obtenir une pièce d'identité valide de votre acheteur. Veuillez noter qu'il n'y a pas de Wi-Fi dans le centre d'achats; vous devrez donc utiliser vos données mobiles. Gérez l'ensemble de votre entreprise | Square (https://squareup.com/ca)

15. L'accrochage commencera le vendredi 6 novembre au matin (heure à préciser). Tout doit être prêt au plus tard à 14 h 30, car l'exposition ouvre à 15 h 00, VENDREDI.

16. Disposez les peintures de manière à présenter un affichage harmonieux. Dans le cas contraire, elles pourront être réorganisées par le comité.

17. *Il n'y aura pas de vernissage officiel, car nous ne sommes pas en mesure de servir du vin ou de la nourriture; toutefois****, tous les membres de l'AAD sont invités à venir « rencontrer les artistes » le samedi 7*** novembre à 14 h.

18. Envoyez des invitations pour notre Exposition et Vente d'Art 2026 à votre famille, vos amis, vos collègues, votre quartier. Ajoutez l'affiche à votre profil Facebook personnel et distribuez les cartes d'affaires du spectacle à toutes les personnes que vous rencontrerez avant le spectacle… et faisons en sorte que ce soit encore un grand succès de cet événement annuel !

19. Une tirage au sort sera organisé pour gagner l'un des deux prix, sur la base d'un don uniquement. Les sommes recueillies seront versées à Partageaction

20. Il est important que les membres en charge de la table de tirage au sort suggèrent un montant de don et recueillent le plus grand nombre possible de billets dûment remplis. Les adresses courriel seront ajoutées à notre base de données en vue des prochains spectacles.

21. Toutes les œuvres doivent rester en place jusqu'à la fin de l'exposition chaque jour *(19 h le vendredi, 17 h le samedi et 16 h le dimanche),* ***sans exception***. À la fin de l'exposition, toutes les œuvres doivent être retirées, les crochets de suspension spéciaux doivent être déposés dans une boîte de collecte centrale et les lumières à pince ainsi que les adaptateurs doivent être remis à l'équipe de l'exposition.

22. Il est recommandé que chaque artiste sollicite une autre personne pour le remplacer ou l'assister à certains moments durant la fin de semaine, car il peut être épuisant d'être présent pendant les trois jours complets.

Merci de votre coopération. Passez un excellent exposition ! Mise à jour le 22 octobre 2026 KS